





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-168**

Séance publique du

20 avril 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150420- lmc166380-DE-1-1
Date de signature : 23/04/2015
Date de réception : jeudi 23 avril 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Le 20 avril 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/04/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaele LENFANT, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : S.Dijon

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des animations et de la Jeunesse

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2015

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la refondation de l'école et de la réforme des rythmes scolaires, (décret n°2014-457 du 7 mai 2014), la ville d'Aix-en-Provence a mis en œuvre à la rentrée 2014 un dispositif d'accueil des enfants dans le cadre d'une « continuité scolaire ». Plus de 7 500 enfants sont ainsi accueillis chaque jour dans le cadre d'un dispositif désormais rodé dont la commission d'observation a pu mesurer l'efficacité et la pertinence.

Plus d'1 800 000€ sont aujourd'hui nécessaires pour mettre en œuvre un dispositif finalement similaire à celui qui existe depuis de nombreuses années sur le temps méridien. Si dans un premier temps, l'État est venu soutenir les collectivités dans le cadre d'un fond d'amorçage : le fond de soutien qui lui succède est désormais associé à plusieurs conditions qui de fait feront baisser les sommes allouées. Ainsi l'une de ces conditions consiste en la mise en place d'un PEDT (Projet Éducatif De Territoire), pour lequel le DAESN a d'ores et déjà émis un avis favorable de principe.

Ce projet détermine le cadre dans lequel peuvent être organisées les activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'État dans le cadre des programmes scolaires.

Le PEDT est élaboré par la commune, en concertation avec les services de l'État et les autres partenaires locaux : institutionnels et associatifs.

Cette démarche partenariale doit favoriser l'élaboration d'une offre cohérente d'activités périscolaires, voire extrascolaires, afin de permettre une meilleure cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt des enfants.

Le PEDT précise notamment :

- le public visé par le PEDT, celui-ci pouvant s'ouvrir à l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, de l'école maternelle au lycée,
- les objectifs éducatifs répondant aux besoins repérés,
- les organisations scolaires et périscolaires retenues (journée type),
- les modalités d'organisation des activités proposées et l'articulation avec le ou les projet(s) d'école(s),
- les articulations entre les activités et les dispositifs existants,
- les partenaires du projet, la structure de pilotage, sa composition et les modalités de pilotage,
- la démarche et les modalités d'évaluation.

Le PEDT est signé pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2015-2016.

L'ambition de la Ville d'Aix en Provence est de poursuivre avec ses partenaires impliqués dans le domaine éducatif, son projet éducatif aixois qui s'appuie déjà sur :

- Un dispositif d'accueil de qualité,
- Une cohérence d'ensemble entre les dispositifs,
- Le développement des partenariats et un meilleur maillage sur le territoire aixois,
- Des actions adaptées aux publics les plus fragiles.

Il s'agit ainsi de conforter les efforts réalisés par la Ville depuis de nombreuses années (notamment le Poivre, les parcours danse, coups de pouce clé, dispositifs de réussite éducative, EAC..) dans un nouveau cadre de référence et de coordination avec nos partenaires dans la poursuite de nos objectifs :

- Donner aux enfants les moyens de réussir à l'école et former les futurs citoyens,
- Donner du sens aux interventions éducatives, notamment en favorisant une continuité éducative et un suivi sur chacune des tranches d'âge,
- Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles,
- Établir un cadre de référence permettant de dépasser les logiques de dispositifs et d'unifier les actions mises en œuvre par les différents partenaires, en s'assurant de leur cohérence.

Le PEDT, proposé aujourd'hui et élaboré à l'occasion de la deuxième année de mise en œuvre des rythmes scolaires, s'insère dans une logique de co-construction avec les partenaires institutionnels et associatifs d'un projet éducatif aixois formalisé et ambitieux.

Cette co-construction permettra :

- D'associer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à son élaboration et sa mise en œuvre,
- De partager les objectifs des interventions éducatives sur la ville et développer une culture commune avec tous les acteurs de la communauté éducative,

- De rendre visible, accessible et lisible l'offre éducative existante et les objectifs du projet,
- D'assurer une dynamique autour du projet au niveau de la ville et des quartiers et l'implication des acteurs.

Pour la mise en place de ce Projet Éducatif Territorial (PEDT), une convention sera signée entre :

- le Maire de la commune d'Aix-en-Provence,
- le Préfet des Bouches-du-Rhône,
- le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône, agissant par délégation du recteur de l'Académie de Grenoble, ci-après nommé le DASEN.

Ce PEDT devra, enfin, s'inscrire dans le cadre d'une gestion budgétaire contrainte.

Dans la perspective de cette signature, je vous demande, mes chers collègues,

- d'**AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Petite Enfance, Jeunesse, Éducation et Accueils de Loisirs à engager la Ville dans la mise en œuvre de la démarche PEDT en vue d'une signature officielle pour la rentrée 2015/2016.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

